

Paris, le 27 mai 2026

Communiqué du Conseil d'administration

Réuni le mardi 26 mai 2026, le Conseil d'administration de l'Association École alsacienne a pris plusieurs décisions.

Jacques Donadieu, directeur de l'École alsacienne, a proposé au Conseil d'administration, qui l'a validé, l'organigramme de l'équipe de direction de la rentrée de septembre 2026 :

- Nicolas L'Hotellier est nommé directeur-adjoint de l'École alsacienne.
- Véronique Ziegler est nommée censeure, directrice du Collège-Lycée.
- Romain Borrelli est nommé directeur-adjoint du Collège.

Ces nominations complètent l'équipe de direction qui comprend par ailleurs, outre le directeur de l'École alsacienne, Karine Royai-Wester, secrétaire générale, Gauthier Lechevalier, directeur du Petit Collège et Thomas Portnoy, directeur-adjoint du Lycée.

Le Conseil d'administration salue le travail constructif de Jacques Donadieu, qui permet de déployer au service des professeurs, des personnels et des élèves, une équipe de direction renouvelée, diversifiée et féminisée, tout en assurant la cohésion de sa composition et la stabilité du projet d'établissement.

Jacques Donadieu, directeur de l'École alsacienne, a proposé au Conseil d'administration, qui l'a approuvé, de ne pas solliciter le renouvellement de la mise à disposition du censeur, directeur du Collège-Lycée, qui arrivera à échéance le 31 août 2026. Le Conseil d'administration salue le travail de Brice Parent, qui occupe ces fonctions importantes au sein de l'équipe de direction depuis près de 19 ans. Il a su apporter une contribution appréciée à la vitalité du projet d'établissement, s'agissant plus particulièrement de la place des arts et de notre stratégie d'inclusion.

Le Conseil d'administration de l'Association École alsacienne a arrêté que Pierre de Panafieu était réintégré dans ses fonctions de directeur de l'École alsacienne à compter du jeudi 28 mai 2026.

Afin d'accompagner tout au long de l'année scolaire 2026-2027 la transition entre Pierre de Panafieu et Nicolas L'Hotellier à la direction de l'École alsacienne, le Conseil d'administration a décidé de créer en son sein, à compter du 1er septembre 2026, un Comité spécialisé du Conseil, qui sera chargé de veiller au bon déroulement de cette transition.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a confié à Jacques Donadieu une mission de réflexion portant sur la réforme des statuts de l'Association École alsacienne et la rénovation du dialogue institutionnel, dont il remettra les conclusions au plus tard à la fin de l'année 2026.

Il a été pris acte que, dans la procédure en cours devant le Tribunal judiciaire, dix membres de l'Association École alsacienne contestent la régularité des décisions prises en Conseil d'administration, au motif de la participation des élus représentants des personnels, dont un en qualité d'administrateur avec droit de vote (le second étant suppléant). Souhaitant néanmoins maintenir leur participation aux réunions, comme les statuts le permettent, le Conseil d'administration a décidé qu'ils seront, pour l'avenir et jusqu'à la réforme des statuts, invités avec voix consultative.